REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
35 ème COURSE DE COTE NATIONALE DE QUILLAN 2022

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES CORBIERES o**rganise les **3, 4 et 5 juin 2022** avec le concours de l'**Ecurie Automobile Quillanaise**, sous le patronage de la **ville de Quillan**,
Une compétition automobile nationale dénommée : **35ème COURSE DE COTE NATIONALE DE QUILLAN**
Cette compétition compte pour :

- **Le Championnat de France de la Montagne 2ème Division**
- **Le Championnat de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée**
- **La Coupe de France de la Montagne 2022 coefficient 3**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Méditerranée Occitanie sous le numéro **CC5/2022**, en date du **10 février 2022,** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **151**, en date du **22 février 2022.**

Organisateur technique

Nom : AMAND David – Président de l'Ecurie Automobile Quillanaise
Adresse : Bar le Glacier, place de la République 11500 QUILLAN

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	***Commissaire Sportif au Collège***	***Commissaire Sportif au Collège***
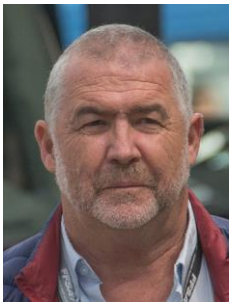		
M LEROY Jean Christophe Licence N° 5492/0701	M. DESSENS Alain Licence N°19459/0816	M. BESSON Hervé Licence N° 15182/0509

Directeur de Course

M. BALDIT Nicolas
Licence N°134045/0801

Directrice de Course Adjointe

Mme CHANTAGREL Nathalie
Licence N°9549/0801

Directrice de Course Adjointe/Responsable de l'administratif

Mme LABATUT Elisabeth
Licence N°216525/0806

Commissaire Technique Responsable

M. DENOUX Jean-Claude
Licence N°11176/1609

Commissaire Technique

M. FOURMENT André
Licence N°6222/0907

Commissaire Technique

M. CERDAN Marcel
Licence N°19463/0816

Commissaire Technique Stagiaire

M. HOULES Thierry
Licence N°237024/0806

Commissaire Technique

M. OTTAVI Jean Michel
Licence N° 1534/0816

Commissaire Technique

Mme. BERSZAKIEWICZ Cathy
Licence N°224902/0801

Commissaire Technique

M. MARTY Jean-Claude
Licence N°32003/0806

Commissaire Technique

M. MOLINES Michel
Licence N°9502/0801

Médecin Responsable	***Chargé de la mise en place des movens***	***Observateur***
Dc. EL RAKAAWI Mohamed Licence N°211104/0910	M. CABANNES Bernard Licence N°152727/0806	M .VILLARD Louis-Jean Licence N° 12774/0520 /

Chargée des relations avec les concurrents Responsable(CRAC)	***Chargée des relations avec les concurrents (CRAC)***
Mme. CARBOU Véronique Licence N°119788/0816	Mme VIDAL Magalie Licence N°179595/0804

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC)	***Chargé des relations avec les concurrents (CRAC)***	***Chargé des relations avec les Officiels et Commissaires***
M. LE FOLL Thierry Licence N°53887/0809	M. DEVRIESE Jean Luc Licence N°37766/0816	M. PENA Françis Licence N°12974/0806

Chronométreur	***Chronométreur***	***Chronométreur***
Me. BONNEVILLE Danielle Licence N°15301/0904	Me DUBUISSIER Sonia Licence N°302726/0906	Mr BRAUN Jacques Licence N° 196195/1004
Informatique départ	***Informatique et Chronométreur arrivée***	***Chargée des relations avec la presse/Référent COVID 19***
M. RENARD Nicolas Licence N°199509/0806	M. COSTE Cedric Licence N°152001/0806	Mme. BALES Laurie

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements **le 26/05/2022 à minuit.**
Publication de la liste des engagés **le 31/05/2022** à **minuit.**
Vérifications administratives (Autorisées seulement aux pilotes)

- **Le 03/06/2022 de 16h00 à 19h30**. **(**en fonction des horaires de convocation)
- **Le 04/06/2022 de 8h00 à 11h15. (**en fonction des horaires de convocation)

Vérifications techniques (Autorisées seulement aux pilotes avec leur véhicule, interdit au public ou derrière les barrières en respectant la distanciation sociale)

- **Le 03/06/2022 de 16h15 à 19h45**. **(**après le passage aux vérifications administratives)
- **Le 04/06/2022 de 8h15 à 11h30. (**après le passage aux vérifications administratives)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **04/06/2022** à **11h45.**
Briefing des commissaires **04/06/2022** à **10h45 au gymnase de Quillan.**

Essais non chronométrés facultatifs, à la discrétion du directeur de course, selon le nombre d'engagés le **04/06/2022** à **12h00 ; 1 montée par concurrents, et le 05/06/2022 à 7h30.**
Essais chronométrés le **04/06/2022** à **13h30.**
Briefing des pilotes le **04/06/2022 à l'issue de la dernière montée des essais chronométrés au parc d'arrivé, en fonction des conditions météo.**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **05/06/2022** à **7h00.**
Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : **05/06/2022** à **7h00.**

Course

- 1ère montée le **05/06/2022 à l'issue des essais libres.**
- 2ème montée le **05/06/2022 à la convenance du Directeur de Course.**
- 3ème montée le **05/06/2022 à la convenance du Directeur de Course.**

Podium Championnat : **à la fin de la remise des prix**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **30min** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix le **05/06/2022 au Gymnase de Quillan** après l'ouverture du parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le **04/06/2022** à **10h30**.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **03/06/2022** de **16h00 à 19h30**, à l'**Espace Cathare à Quillan** et le **04/06/2022** de **8h00 à 11h15** en fonction des horaires de convocation.
Vérifications techniques le **03/06/2022** de **16h15 à 19h45**, **devant l'Espace Cathare à Quillan** et le **04/06/2022** de **8h15 à 11h30** après le passage aux vérifications administratives.
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Adresse : **Garage SARL Electro-Diesel Quillanais :Route de Foix 11500 QUILLAN**
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**
Les concurrents devront présenter lors des vérifications administratives leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter le passeport technique du véhicule.

Les concurrents devront présenter lors des vérifications techniques, en même temps que leur véhicule, le passeport du véhicule, la fiche d'homologation du véhicule, la feuille d'engagement de l'administratif ainsi que la fiche équipements de sécurité **pilote** et la fiche équipement de sécurité **voiture**.

Toutes les fiches **équipements de sécurité** sont téléchargeables dans le dossier « Fiches protocole sanitaire » sur le site internet de l'Asa Corbières : **www.asacorbieres.fr**
ou sur facebook « asacorbieres »

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **04/06/2022** à **11h30**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **04/06/2022** à **11h45**.

Pesage des voitures libre *le* **04/06/2022** *de* ***8h15 à 11h30 devant l'Espace Cathare.***

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA Corbières, Chez NATEWAJKO Christophe 12 rue du pont du Gard 11200 LEZIGNAN CORBIERES, ou par mail à asac0806@gmail.com, jusqu'au 26/05/2022 à minuit.
Les droits d'engagement sont fixés à **440€**, réduits à **220€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
170€ pour les licenciés ASA Corbières
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.
Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.
Les concurrents étrangers sont acceptés.

3.2P. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation (TPNM) correspondant à une extension de la licence RCC à NCC à la journée seront délivrés sur place au tarif de 76 €

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 avec les VHC pour l'ensemble des épreuves.
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) **fera l'objet d'un additif.**
Publicité optionnelle **fera l'objet d'un additif.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Nationale de Quillan se déroule sur la RD 117.
La course se déroulera en **3 montées chronométrées.**
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ sur la D117 PR19-27
Arrivée **sur la RD19**
Pente moyenne **6,7%**
Longueur du parcours **4915 m**
Modalités de retour au départ : en convoi devant le véhicule de direction de course.
Parc de départ **devant le gymnase.**
Parc d'arrivée 640 **m après la ligne d'arrivée.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents seront amenés en convoi du parc de départ en pré grille sur la RD 117

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu **sur la D117, 100 m avant la ligne de départ**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés **:**
- catégorie A (voitures ouvertes) devant l'ancienne gare SNCF à Quillan.
- catégorie B (voitures fermées) devant le délaissé de l'Espace Cathare.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **13h30, le 03/06/2022.**
Les remorques devront être garées **dans le parc concurrent tout le week-end**.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **devant le gymnase à Quillan.**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : **Espace Cathare à Quillan.**
- Pendant les essais et la course au parc départ **Espace Cathare, et sur la porte du gymnase.**
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé final, **à l'Espace Cathare.**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu **à l'Espace Cathare de 7h00 à 19h00**.

Téléphone permanence n° **06 49 79 86 02 – 07 50 88 60 33**

Centre de secours le plus proche :

- **Pompiers de QUILLAN…… Téléphone n° 04.68.20.00.18**
- **SAMU……Téléphone n° 15 ou 112**
- **SMUR……Téléphone n° 04.68.20.92.15**
-

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes le **04/06/2022 à l'issue de la dernière montée des essais chronométrés au parc d'arrivé, en fonction des conditions météo.**

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Le départ s'effectuera par feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

1 coupe aux 3 premiers au scratch en catégorie Sport et Production.

1 coupe à la première Féminine catégorie Sport et Production.

1 coupe aux premiers de chaque classe.

1 coupe aux deuxièmes de chaque classe, si + de 7 participants dans la classe.

1 coupe aux troisièmes de chaque classe, si + de 10 participants dans la classe.

****Tous les concurrents recevront un produit régional lors de la remise des prix****

La remise des prix se déroulera le **05/06/2022 au Gymnase de Quillan (le port du masque est obligatoire en respectant les règles de distanciation sociale), après l'ouverture du parc fermé.**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
COURSE DE COTE VHC DE QUILLAN 2022

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC.

L'**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES CORBIERES o**rganise les **3, 4 et 5 juin 2022** avec le concours de l'**Ecurie Automobile Quillanaise**, sous le patronage de la **ville de Quillan**,

Une compétition automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

COURSE DE COTE VHC DE QUILLAN

Cette course de côte compte pour le **Championnat de France de la Montagne VHC et le Challenge indice de performance.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Méditerranée Occitanie sous le numéro **CC5/2022**, en date du **10 février 2022,** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **151**, en date du **22 février 2022**.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale de doublure de la :

35ème Course de côte Nationale de Quillan 2022

Organisateur technique

Nom : AMAND David – Président de l'Ecurie Automobile Quillanaise
Adresse : Bar le Glacier, place de la République 11500 QUILLAN

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	***Commissaire Sportif au Collège***	***Commissaire Sportif au Collège***
M.LEROY Jean Christophe Licence N° 5492/0701	M. DESSENS Alain Licence N°19459/0816	M. BESSON Hervé Licence N°15182 /0509

Directeur de Course VHC

M. BALDIT Nicolas
Licence N°134045/0801

Directrice de Course Adjointe

Mme CHANTAGREL Nathalie
Licence N°9549/0801

Directrice de Course Adjointe/Responsable de l'administratif

Mme LABATUT Elisabeth
Licence N°216525/0806

Chargée des relations avec les concurrents Responsable(CRAC)

Mme. CARBOU Véronique
Licence N°119788

Chargée des relations avec les concurrents (CRAC)

Mme VIDAL Magalie
Licence N°179595/0804

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC)

M. DEVRIESE Jean-Luc
Licence N°37766/0816

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC)

M. LE FOLL Thierry
Licence N°53887/0809

Commissaire Technique Responsable VHC

M. OLIVIER André
Licence N°1119 /1609

Chargée des relations avec la presse/Référent COVID 19

Mme BALES Laurie

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements **le 26/05/2022 à minuit.**
Publication de la liste des engagés **le 31/05/2022 à minuit.**
Vérifications administratives (Autorisées seulement aux pilotes)

- **Le 03/06/2022 de 16h00 à 19h30**. **(**en fonction des horaires de convocation)
- **Le 04/06/2022 de 8h00 à 11h15. (**en fonction des horaires de convocation)

Vérifications techniques (Autorisées seulement aux pilotes avec leur véhicule, interdit au public ou derrière les barrières en respectant la distanciation sociale)

- **Le 03/06/2022 de 16h15 à 19h45**. **(**après le passage aux vérifications administratives)
- **Le 04/06/2022 de 8h15 à 11h30. (**après le passage aux vérifications administratives)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **04/06/2022** à **11h45.**
Briefing des commissaires **04/06/2022** à **10h45 au gymnase de Quillan.**
Essais non chronométrés facultatifs, à la discrétion du directeur de course, selon le nombre d'engagés le **04/06/2022** à **12h00.**
Essais chronométrés le **04/06/2022** à **13h30.**
Briefing des pilotes le **04/06/2022 à l'issue de la dernière montée des essais chronométrés au parc d'arrivé, en fonction des conditions météo.**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **05/06/2022** à **7h00.**

Course

- 1ère montée le **05/06/2022 à partir de 9h30**
- 2ème montée le **05/06/2022 à partir de 12h30**
- 3ème montée le **05/06/2022 à partir de 15h15**

Podium Championnat : **à la fin de la remise des prix**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **30min** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Remise des prix le **05/06/2022 au Gymnase de Quillan** après l'ouverture du parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le **04/06/2022** à **10h30**.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **03/06/2022** de **16h00 à 19h30**, à l'**Espace Cathare à Quillan** et le **04/06/2022** de **8h00 à 11h15** en fonction des horaires de convocation.
Vérifications techniques le **03/06/2022** de **16h15 à 19h45**, **devant l'Espace Cathare à Quillan** et le **04/06/2022** de **8h15 à 11h30** après le passage aux vérifications administratives.
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Adresse : **Garage SARL Electro-Diesel Quillanais :Route de Foix 11500 QUILLAN**
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter le passeport technique 3 volets (pour les concurrents français) ainsi que le PTH/PTN de la voiture.

Les concurrents devront présenter lors des vérifications techniques, en même temps que leur véhicule, le passeport du véhicule, le PTH/ PTN du véhicule, la feuille d'engagement de l'administratif ainsi que la fiche équipements de sécurité **pilote** et la fiche équipement de sécurité **voiture**.

Toutes les fiches **équipements de sécurité** sont téléchargeables dans le dossier « Fiches protocole sanitaire » sur le site internet de l'Asa Corbières : **www.asacorbieres.fr**
ou sur facebook « asacorbieres »

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **04/06/2022** à **11h30**.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **04/06/2022** à **11h45**.

Pesage des voitures libre *le* **04/06/2022** *de* ***8h15 à 11h30 devant l'Espace Cathare.***

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA Corbières, Chez NATEWAJKO Christophe 12 rue du pont du Gard 11200 LEZIGNAN CORBIERES, ou par mail à asac0806@gmail.com, jusqu'au 26/05/2022 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à **440€**, réduits à **220€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et **180€ pour les pilotes engagés à la saison à CFM CHALLENGE VHC.**

Pour être valables, l'engagement devra obligatoirement être accompagné des droits d'engagement.

Date de clôture des engagements : **le 26/05/2022 à minuit** (date du cachet de la poste faisant foi).
Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 6, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **50**.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes ***aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").***

Sont admises dans un classement séparé les voitures Classic de Compétition.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve ou règlement standard Course de Côte,
Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.
Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equipements des pilotes conformes à la réglementation FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.
Publicité obligatoire (non rachetable) **fera l'objet d'un additif.**
Publicité optionnelle **fera l'objet d'un additif.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Nationale de Quillan se déroule sur la RD 117.
La course se déroulera en **3 montées chronométrées.**
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ sur la D117 PR19-27
Arrivée **sur la RD19**
Pente moyenne **6,7%**
Longueur du parcours **4915 m**
Modalités de retour au départ : en convoi devant le véhicule de direction de course.
Parc de départ **devant le gymnase.**
Parc d'arrivée 640 **m après la ligne d'arrivée.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents seront amenés en convoi du parc de départ en pré grille sur la RD 117

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu **sur la D117, 100 m avant la ligne de départ**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent VHC sera situé **:** Devant le délaissé de l'Espace Cathare.

Le parc concurrent sera accessible à partir de **13h30, le 03/05/2022.**

Les remorques devront être garées **dans le parc concurrent tout le week-end**.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **dans le parc concurrent VHC devant le délaissé de l'espace Cathare.**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : **Espace Cathare à Quillan.**
- Pendant les essais et la course au parc départ **Espace Cathare, et sur la porte du gymnase.**
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé final, **à l'Espace Cathare.**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :
Lieu **à l'Espace Cathare de 7h00 à 19h00**.
Téléphone permanence n° **06 49 79 86 02 – 07 50 88 60 33**
Centre de secours le plus proche :

- **Pompiers de QUILLAN…… Téléphone n° 04.68.20.00.18**
- **SAMU……Téléphone n° 15 ou 112**
- **SMUR……Téléphone n° 04.68.20.92.15**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes le **04/06/2022 à l'issue de la dernière montée des essais chronométrés au parc d'arrivé, en fonction des conditions météo.**

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale s'il s'agit d'une épreuve de doublure.
Le départ s'effectuera par feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.
Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.
Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier et en fin de grille dans l'ordre inverse des numéros.

Pour la course

La compétition se disputera en trois manches et le classement sera établi sur le cumul des 2 meilleures montées de course.
Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué deux montées de course minimum.
Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.
A l'issue de la dernière montée de course, les véhicules seront considérés en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC. Ceux-ci devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chaque groupe.
- Un classement séparé pour chaque classe.
- Un classement féminin (Séries A et B confondues).
- Un classement séries A et B séparées.
- Un classement séparé pour les voitures **des groupes Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France de la Montagne VHC.**
- Un classement à l'indice de performance

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents ***participants*** seront récompensés par un trophée, ***suivant l'article 11*** du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. Remise de prix

La remise des prix se déroulera le **05/06/2022 au Gymnase de Quillan (le port du masque est obligatoire en respectant les règles de distanciation sociale), après l'ouverture du parc fermé ou 1h30 après l'arrivée du dernier concurrent VHC.**